

2016_CT2_244

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "SOURCE"

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 23 novembre 2016

03_2_01

■ Attribution d'une subvention à l'association « SOURCE »

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association « SOURCE », association de type loi 1901, sollicite une participation au financement de plusieurs manifestation regroupées sous le nom de « Festi Handi Valide »

L'association SOURCE a son siège social à Aix-en-Provence et existe depuis 1993. Elle compte 350 adhérents, domiciliés sur l'ensemble des communes de la Métropole et intervient sur le périmètre du département des Bouches-du-Rhône. Elle est un partenaire précieux pour la Mission Handicaps du Pays d'Aix.

Elle a plusieurs axes de travail : sensibilisation aux handicaps, formations, réalisations de courts-métrages , ateliers culturels et artistiques. Toutes les actions sont basées sur le principe de la mixité entre personnes valides et non valides et la recherche de l'autonomie pour ces dernières.

Elle intervient auprès d'un large public pour informer, former et sensibiliser au handicap au cours de plusieurs manifestations regroupées sous le titre « Festi handi valide ». Des sensibilisations ont été organisées sur plusieurs communes (Coudoux, Meyreuil, Le Puy Ste Réparate) en médiathèque, en service jeunesse ou en écoles. Au cours d'un festival de films autour du thème du handicap, une compétition a réuni de nombreux lycées en avril 2016 au cinéma de Plan de Campagne. En prolongement, de nouvelles projections, suivies de débats, sont organisées fin novembre à la Cité du livre à Aix en Provence puis au salon Autonomic à Marseille.

L'association est subventionnée par la Commune d'Aix-en-Provence, le Conseil Départemental 13 et la Région PACA ainsi que par des fondations. Une subvention a précédemment été accordée par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix pour sa contribution aux dispositifs de formation des publics fragilisés (formation audiovisuelle et multimédia adaptée aux personnes handicapées).

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget 2015 global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2016 00963	SOURCE	Insertion sociale des personnes en situation de handicap		51 500 €	1 000 €	1 000 €	non

Pour l'année 2016, l'association sollicite une participation financière pour lui permettre de pérenniser ses actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_196 du Conseil de Territoire du 12 octobre 2016 relative à l'attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi ;
- L'avis de la Commission de Territoire Aménagement de l'espace et mobilité du 16 novembre 2016 .

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « SOURCE » est approuvée.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 3 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne de crédit nature 6574 inscrite à la section de fonctionnement du Budget Principal.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "SOURCE"

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 01 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_244-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016